

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	19
• présents	17
• votants	19
• absents	2
• exclus	

De la commune de Cauvigny

Séance du 15 avril 2026 à 20 heures 00

**Date de convocation :**  
08 avril 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Date d'affichage :**  
08 avril 2026**Objet**

N° 4855 Désignation des membres titulaire et suppléant au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD)

M. CHABLE Francis

Étaient présents :

M BREEMEERSCH, Mme DAVIAU, M. GOMEZ Adjoints, Mmes DEPONDT, DOMERGUE, DURAND, JUGAN GORGE, NATER, VIDAL, Ms ANCART, BARRAULT, BROSSARD, DEHARBE, JACQUEMIN-DISSE, LEROY, RIBEIRO FARIA.

Absent ayant donné procuration : Mmes BAELEN, JOUAN.

Secrétaire de séance :

M. GOMEZ François

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-33, applicable aux syndicats mixtes selon l'article L5721-2,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 mai 2013 portant création du **Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit**,

Vu l'article 8 des statuts dans lesquels la commune est conduite à siéger, et indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

**Considérant** qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du SMOTHD,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **Désigne** les représentants de la commune siégeant au sein du SMOTHD :

Titulaire(s) : M. CHABLE Francis (Maire)

Suppléant(s) : M. DEHARBE Mathieu (Conseiller)

- **Autorise** le maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Cauvigny, le 15 avril 2026

Le Maire, Francis CHABLE



Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 15/04/2026

ID : 060-216001347-20260415-DELI4855-DE

